

DELIBERATION N° 95/23/10-08 – REMBOURSEMENT DE FRAIS à M. RAVERDEL : VOYAGE à FURTH IM WALD

Madame SURGET, Adjoint délégué, indique à l'Assemblée que, dans le cadre de sa grande fête annuelle du Dragon, la Ville de FURTH IM WALD invite chaque année une délégation de la Ville de LUDRES.

Monsieur RAVERDEL, Président du Comité de Jumelage, a bien voulu accepter de conduire cette délégation qui s'est rendue en Bavière du 10 au 14 Août dernier. Il a fait l'avance des frais de déplacements et de séjour, qui s'élèvent à 4 101, 80 F et en sollicite le remboursement.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de conférer à Monsieur RAVERDEL, Président du Comité de Jumelage, un mandat spécial pour représenter la Ville de LUDRES à l'occasion de la manifestation du 10 au 14 Août 1995,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais réels engagés par Monsieur RAVERDEL,*
- d'inscrire les crédits au budget en cours.*